

Image not found or type unknown



Vente d un maison et mis sous tutelle de ma mere

Par **cabilou34**, le **21/03/2011** à **08:46**

Bonjour, rnje vous explique mon cas je suis la fille et nous sommes 4 enfants :rnmon pere et ma mere on signaient un compromis de vente pour la vente de leur maison entre temps mon pere decede rnMa mere est mis sous tutelle car elle a des pertes de memoire importante rnA ce jour la mis sous tutuelle n est pas encore prononce et je viens de recevoir la convocation pour la signature de la vente .rnMa question peux ton signer la vente de la maison alors que ma mere n est pas sous tutelle ? rn(J ai appris que mon frere ma soeur et ma mere sont represente par un avocat)rnEs ce que la vente peux ce faire quand meme ?

Par **mimi493**, le **21/03/2011** à **10:54**

Les actes faits par une personne avant sa mise sous tutelle alors que la cause de la tutelle existait déjà, sont annulables.